

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMISSION DE GESTION DU POUVOIR JUDICIAIRE

Genève, le 31 mars 2026

Compte rendu de l'activité du Pouvoir judiciaire en 2025

La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire a présenté ce jour le compte rendu de l'activité de la justice genevoise durant l'année 2025. Son président, le procureur général Olivier Jornot, a relevé que l'augmentation de la charge des autorités judiciaires, constante depuis plus d'une décennie, s'était poursuivie en 2025, dans les trois filières, civile, pénale et administrative. Il a souligné une fois encore que les moyens de la justice n'ont pas été adaptés dans la même mesure, avec un impact direct sur la durée des procédures et les conditions de travail des magistrates, magistrats et membres du personnel.

Le président de la Commission de gestion a profité de l'occasion pour procéder à un premier bilan du plan stratégique 2021-2025 du Pouvoir judiciaire, en cours de clôture.

Il a notamment relevé les réalisations intervenues directement en lien avec la qualité des prestations, l'accueil et l'information des divers publics, tels que la création du dispositif d'encouragement à la médiation, celle du greffe universel, la publication de la jurisprudence de la Cour de justice et de deux tribunaux de première instance, la mise en ligne d'un site internet très complet, informatif et quadrilingue, la journée Portes ouvertes et la participation annuelle du Pouvoir judiciaire à la Semaine de la démocratie.

Il a souligné les travaux en cours et les réalisations visant à améliorer le dispositif de protection de l'adulte et de l'enfant, dont la création d'un bureau de soutien aux mandataires, la publication d'un nouveau guide à leur attention, le test, avec succès, d'un dispositif d'accompagnement de la séparation parentale avec le SEASP (service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale, dépendant du DIP) et les travaux en cours avec le DCS, visant en particulier à diversifier les profils des curatrices et curateurs et à revoir les critères d'attribution des mandats entre ces derniers.

Il a enfin rappelé le fort engagement du Pouvoir judiciaire genevois dans la transition numérique de la justice, avec sa contribution au projet national Justitia 4.0 et l'avancement des divers chantiers indispensables à la mise en œuvre, à Genève, de cette réforme majeure.

Annexe 1: Rétrospective de l'activité judiciaire en 2025

Annexe 2: Bilan du plan stratégique 2021-2025

Contacts

Olivier Jornot, procureur général et président de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire

Patrick Becker, secrétaire général du Pouvoir judiciaire

Par l'intermédiaire d'Olivier Francey, chargé de relations médias

T. + 41 (0)22 327 70 41

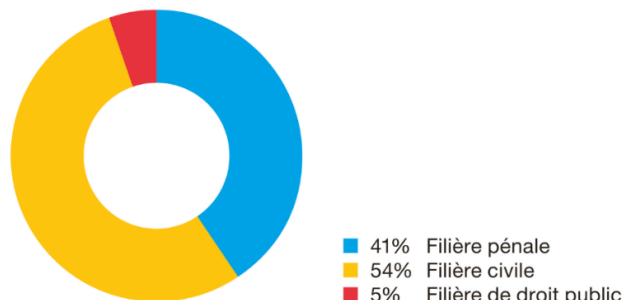
Mail: communication@justice.ge.ch

ANNEXE 1 – RETROSPECTIVE DE L'ACTIVITE JUDICIAIRE 2025

Plus de 120'000 procédures traitées, une activité judiciaire en hausse constante dans les trois filières

Le nombre de procédures traitées, toutes filières et toutes juridictions confondues, est encore une fois en **sensible augmentation** (+ 3.8%), dépassant le nombre de 120'000.

Activité judiciaire

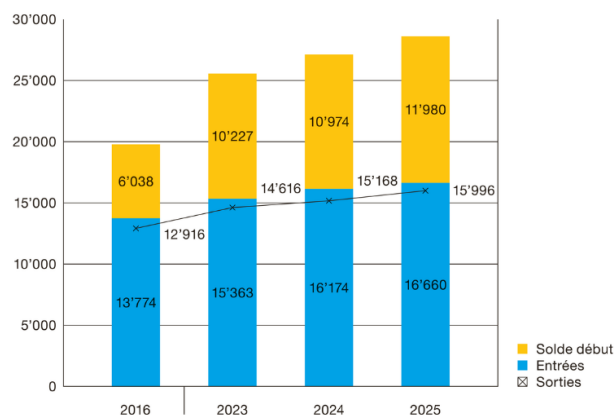


Filière pénale

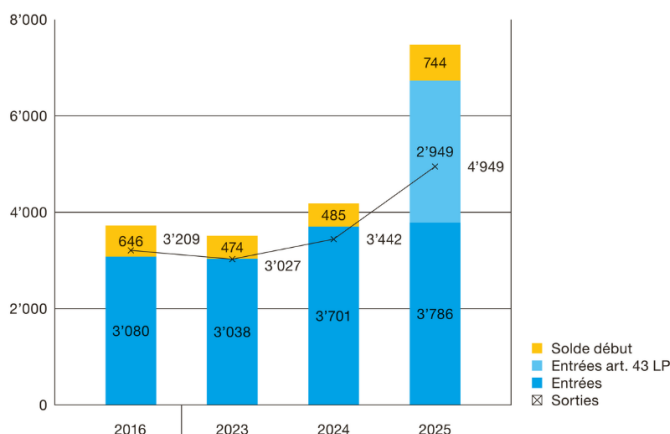
Dans la filière pénale, le nombre de nouvelles procédures a très légèrement diminué au **Ministère public** (- 2%) en raison d'une baisse de l'activité de l'unité routière de la police. En réalité, la charge de la juridiction continue à croître, avec des entrées en augmentation dans les sections générales (+ 3% en 2025, + **21% depuis 2016**) et dans celle des affaires complexes (+ 25%).

L'augmentation est significative au **Tribunal pénal** (+ 4% des entrées), plus particulièrement au Tribunal correctionnel (+ 25%), et à la **Cour pénale de la Cour de justice** (+ 5%). Les **juges des mineurs** ont eux aussi connu une année particulièrement chargée (+ 45% depuis 2016).

Ministère public: Sections générales



Faillites et concordats



Filière civile

Le nombre de procédures traitées dans la filière civile a significativement augmenté (+ 5.8%), notamment au **Tribunal civil** (+ 7.5%). La progression est particulièrement marquée en première instance dans le domaine des faillites et concordats (+ 82%), en raison d'une récente révision législative fédérale.

Après quatre années de croissance des entrées à la **Commission de conciliation en matière de baux et loyers**, la tendance s'est

inversée (- 18.7%), en raison d'une diminution, attendue, des contestations de hausse de loyer (- 70.8%). Le taux de conciliation dans ce domaine, déjà très élevé en 2024, progresse encore cette année, pour s'établir à 73%.

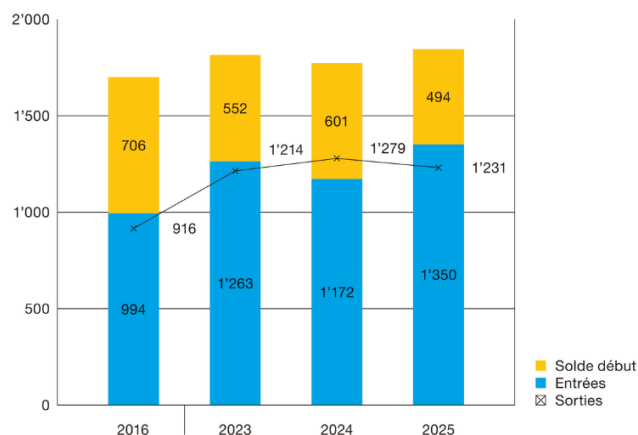
La hausse d'activité s'est également poursuivie au **Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant** (TPAE), de près de 7% en 2025.

Filière administrative

La filière de droit public a connu une année contrastée. Le **Tribunal administratif de première instance** a vu ses entrées baisser légèrement (-1.8 %), avec toutefois une augmentation importante des procédures liées aux violences domestiques (+ 68%).

Les nouvelles procédures ont au contraire augmenté à la **Cour de droit public**, notamment à la **chambre administrative** (+ 15%).

Chambre administrative

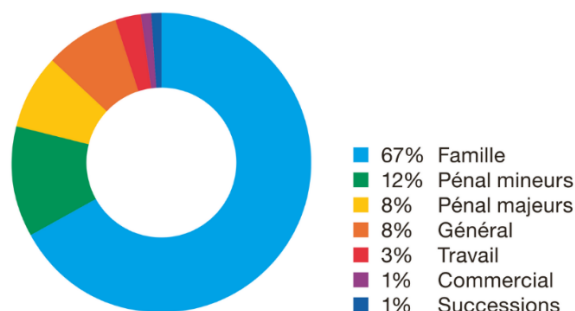


Deuxième année d'existence du bureau de la médiation

Sur les 723 médiations initiées en 2025 (+ 8%), 322 se sont terminées la même année soit quasiment la moitié d'entre elles. 63% des médiations se sont soldées par un accord, dont 46% par un accord complet et 17% par un accord partiel. 37% des médiations n'ont pas abouti.

En 2025, 67% des médiations ont concerné un litige familial et 20% ont relevé du droit pénal, soit une augmentation, en matière pénale, de 5% par rapport à 2024. Dans près d'un tiers des cas, le processus de médiation a été initié alors qu'une procédure judiciaire était pendante.

Répartition des médiations par domaine

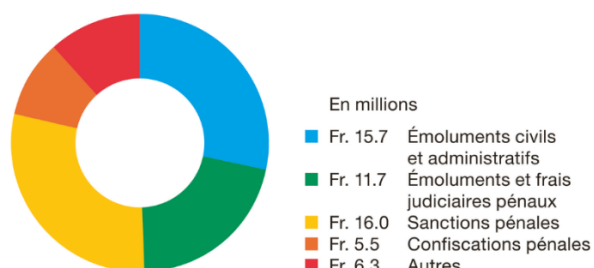


Revenus de retour à leur niveau habituel

Les revenus ordinaires du Pouvoir judiciaire sont restés relativement stables en 2025 (Fr. 55 millions) couvrant environ un quart des charges de fonctionnement. Il en a été différemment des confiscations pénales, par définition variables, qui avaient atteint des montants exceptionnels ces dernières années.

Les charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire, soit Fr. 242 millions, représentent **environ 2% des charges de l'Etat**.

Revenus



ANNEXE 2 – BILAN PLAN STRATEGIQUE

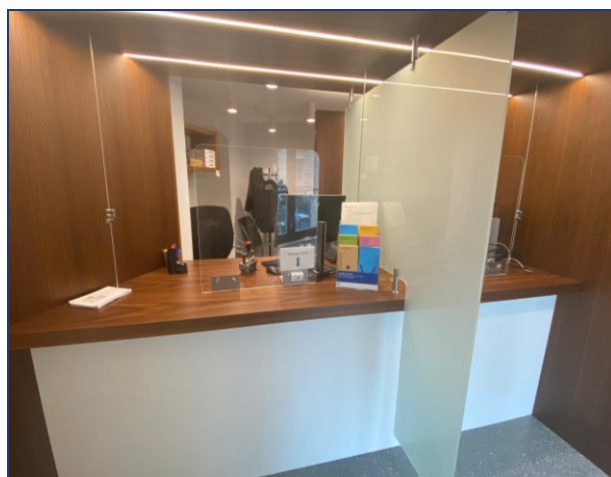
Bilan du plan stratégique 2021-2025 du Pouvoir judiciaire

Le président de la Commission de gestion a dressé un bilan du plan stratégique 2021-2025 du Pouvoir judiciaire. Il a rappelé que trois des cinq axes stratégiques concernaient directement le public, les justiciables et leurs conseils et cité quelques-unes des réalisations destinées à améliorer la qualité des prestations fournies par le Pouvoir judiciaire.

Accueil et information des justiciables et de leurs conseils

Rappelant la création du **dispositif d'encouragement à la médiation**, unique en Suisse, au début 2024, le président de la Commission de gestion a salué la **création du greffe universel**, intervenue en 2021, qui fournit des renseignements généraux et permet d'obtenir, en un lieu unique, des prestations des diverses juridictions (délivrance et dépôt de formulaires, dépôt d'écritures et de pièces, retrait de photocopies, paiement des frais de justice par exemple).

Le greffe a trouvé son public, principalement parmi les avocates et avocats, qui ont procédé notamment à près de 18'500 dépôts d'écritures et de pièces en 2025 auprès du greffe universel.



Il a évoqué les efforts importants effectués par le Pouvoir judiciaire en matière de **publication de la jurisprudence**, avec la création d'un outil d'aide à l'anonymisation des décisions, la publication de l'intégralité des décisions de la Cour de justice, de la plupart des décisions du Tribunal administratif de première instance et de décisions choisies du Tribunal pénal.

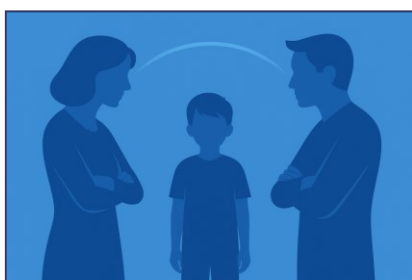


Il a en outre souligné la **sécurisation progressive de tous les sites judiciaires**, intervenue depuis 2021 et permettant aux justiciables, à leurs conseils, aux magistrates et magistrats, ainsi qu'aux membres du personnel d'évoluer dans un environnement favorisant la sérénité des débats judiciaires.

Réforme du dispositif de protection

Le président de la Commission de gestion a mis en exergue les réalisations intervenues ces dernières années pour améliorer le dispositif de protection.

Il a notamment cité la **création du bureau de soutien aux mandataires**, au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, et la publication du nouveau **guide des curatrices et curateurs** en protection de l'adulte, deux outils importants qui permettent de guider les mandataires du TPAE dans l'accomplissement de leurs mandats, depuis leur désignation jusqu'à la levée de la mesure de protection.



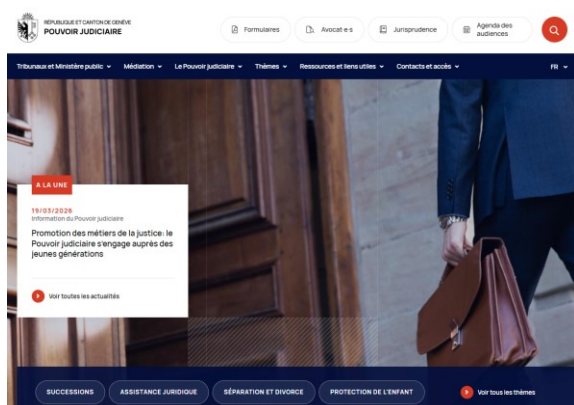
Il s'est réjoui du dispositif mis en place dans le domaine de l'**accompagnement de la séparation parentale**, qui vise à favoriser la résolution à l'amiable des difficultés des parents, grâce à l'intervention précoce du service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale (SEASP, dépendant du DIP) et ce, avant toute audience au TPAE. Dans 80% des cas visés par le dispositif, un accord a ainsi pu être trouvé, avant l'intervention de l'autorité judiciaire.

Il a rappelé les travaux en cours en collaboration avec le département de la cohésion sociale dans le cadre du programme **RePAir** (repenser la protection de l'adulte pour l'avenir). Il a souligné la qualité du travail réalisé à ce jour, en particulier une évaluation du dispositif actuel de protection de l'adulte, une comparaison intercantonale et la rédaction d'un avant-projet de loi visant à diversifier les profils des curatrices et curateurs, à revoir les critères d'attribution des mandats entre les curatrices et curateurs, à définir de nouvelles modalités de rétribution et à revoir la prise en charge du coût des mesures de protection.



Pour plus d'information sur ce sujet: [Vers un meilleur soutien aux personnes vulnérables | Pouvoir judiciaire](#)

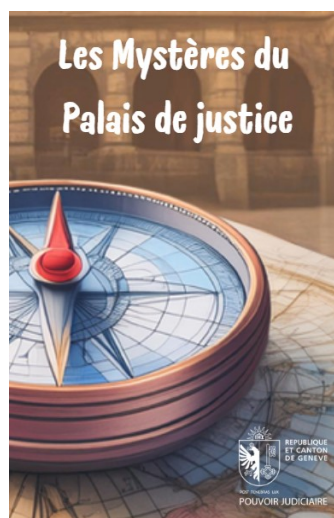
Amélioration de la compréhension du fonctionnement de la justice par le public



Le procureur général a salué la mise en ligne du **nouveau site internet du Pouvoir judiciaire**.

Très complet et traduit en trois langues, soit en deux autres langues nationales (allemand et italien) et en anglais, le site a été enrichi entre 2021 et 2026 de nombreuses pages explicatives, décrivant par exemple les grandes étapes des procédures civiles et citant les facteurs pouvant influencer leur durée et leur coût.

Il a fait mention de la **Journée Portes ouvertes**, qui avait rencontré un large succès en 2022 et rappelé la participation active du Pouvoir judiciaire à la **Semaine de la démocratie** organisée par la Chancellerie d'Etat.



Transition numérique de la justice

Le Pouvoir judiciaire genevois a poursuivi son intense activité dans la mise en œuvre de la transition numérique de la justice. Très présent dans le projet national Justitia 4.0 – le procureur général étant membre du comité de pilotage et le secrétaire général coprésidant le comité de projet –, il a en outre progressé dans les divers chantiers nécessaires à cette réforme, portant sur l'adaptation de son système d'information, l'aménagement des salles d'audience et des postes de travail, les processus et équipements de numérisation ou la formation des utilisatrices et utilisateurs.

Le Pouvoir judiciaire genevois, plus précisément son Tribunal civil, utilise depuis septembre 2024, comme **autorité pilote**, la plateforme justitia.swiss, développée dans le cadre du projet national **Justitia 4.0**. Juges, greffières et greffiers, avocates et avocats ayant collaboré à cette phase pilote ont fait part de leur satisfaction globale à l'égard de l'outil mis à disposition.

Le Pouvoir judiciaire a lancé un deuxième projet pilote en septembre 2025 portant sur **l'application du dossier judiciaire électronique (ADJ)**, appelé à devenir le principal outil informatique des magistrates, magistrats et membres du personnel administratif et scientifique du Pouvoir judiciaire.

Les postes de travail ont été adaptés au traitement d'un dossier judiciaire électronique.

Trois salles d'audience ont été équipées de sorte que les audiences puissent être tenues sans dossier physique.



Projet pilote à Genève : l'ADJ à l'épreuve de la pratique

En lançant le projet pilote de l'application dossier judiciaire (ADJ), le canton de Genève a franchi une nouvelle étape décisive vers la justice numérique. Après les tests concluants réalisés avec la plateforme justitia.swiss, il teste maintenant la...

Plan stratégique 2021-2025



Axes stratégiques

Objectifs

Fournir des prestations de qualité aux usagers de la justice

- > Fournir des prestations judiciaires de qualité tout au long de la procédure, de son introduction jusqu'aux démarches postérieures à la décision.
- > Contribuer à la réforme du dispositif de protection de l'adulte et de l'enfant.
- > Accueillir les justiciables et les avocat-e-s, leur fournir une information pertinente et faciliter leurs démarches.

Favoriser le développement professionnel et l'épanouissement au travail

- > Encourager le développement des compétences et les parcours professionnels internes.
- > Protéger la personnalité et promouvoir l'inclusion.
- > Renforcer les compétences managériales et assurer la relève.
- > Favoriser le bien-être et la santé au travail.

Fournir aux magistrat-e-s l'organisation, l'appui et les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission

- > Proposer des solutions novatrices et des évolutions techniques ou organisationnelles pour soutenir l'activité judiciaire.
- > Améliorer la planification et le pilotage des ressources.
- > Évaluer la charge des magistrat-e-s pour déterminer l'appui nécessaire.
- > Encourager les interactions entre les magistrat-e-s pour favoriser le développement des compétences et des bonnes pratiques.

Faire vivre le Pouvoir judiciaire au cœur de la cité

- > Développer la coopération avec les autorités, institutions et services de l'État dans le respect de l'autonomie du Pouvoir judiciaire.
- > Favoriser la compréhension du fonctionnement de la justice et la communication avec les publics.
- > Porter le nouveau Palais de justice comme un élément de rayonnement et d'intégration de la justice dans la cité.
- > Réduire l'empreinte environnementale du Pouvoir judiciaire.

Réussir la transition numérique de la justice

- > Permettre l'accès au dossier judiciaire numérique, les échanges électroniques et les démarches en ligne, notamment dans le cadre du projet Justitia 4.0.
- > Instruire, décider et rédiger de façon plus rationnelle, efficace et ergonomique grâce aux innovations et opportunités offertes par le dossier judiciaire numérique.
- > Garantir la sécurité des systèmes d'information et la protection des données.